

**Département****Des Pyrénées-Orientales****EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****De la Commune de SAINT MARSAL**

Membres du C.M.

En exercice : 7

Présents : 7

Suffrages exprimés : 7

Séance du 21 mars 2026

Date de la convocation :  
17 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt et un mars à dix heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur METIVIER Guy, Maire.

Présents : METIVIER Guy, BABYLON Martine, BONNEFOY Daniel, CADENE David, CHANTREL Magali, LE BARS Jocelyne, LLABOUR Fabrice,

Absent excusé :

M. BONNEFOY Daniel a été nommé secrétaire de la séance.

Délibération n°2026-16 :  
Désignation des délégués  
au SYDEEL 66

Vu le CGCT et notamment les articles L 5211-8, L 5212-7 et L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts du SYDEEL66, et notamment son article 8.1,

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation d'un(e) déléguée(e) titulaire et d'un délégué(e) suppléant(e) pour représenter la commune au Syndicat Départemental d'énergies et d'électricité du Pays Catalan (SYDEEL66).

Le Conseil Municipal procède à la désignation au scrutin secret et à la majorité absolue, d'un(e) déléguée(e) titulaire et d'un délégué(e) suppléant(e) au SYDEEL66 :

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 7

Suffrages exprimés : 7

Majorité absolue : 4

ont obtenu :

Délégué titulaire : M. BONNEFOY Daniel Raymond : 7 voix

Délégué suppléant : M. LLABOUR Fabrice : 7 voix

En conséquence, le Conseil Municipal :

- proclame élu M. BONNEFOY Daniel en qualité de délégué titulaire
- proclame élu M. LLABOUR Fabrice en qualité de délégué suppléant

afin de représenter la commune de Saint Marsal au Syndicat Départemental d'énergies et d'électricité du Pays Catalan (SYDEEL66).

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,  
Ont signé au registre tous les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire

Guy METIVIER



Acte rendu exécutoire  
Après remise en Préfecture